

- de demander à M. le Sous-Préfet de bien vouloir accorder une dispense d'adjudication vu l'urgence.
- de confier les travaux de mise en place de la couverture de la Cité Blanche à l'entreprise Mègeau
- d'autoriser M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec cette entreprise limité à la somme de 28.000 frs (vingt huit mille francs).
- que le montant de la dépense totale sera mandaté sur l'art 43 Chapitre XXXVII ouvert au Budget de 1964 par prélèvement sur la plus value de la taxe locale additionnelle, aux taxes sur le chiffre d'affaire

Approuvé à l'unanimité

J. Nouveau Blason de la Ville de Royan
(M. le Maire)

M. le Maire a demandé à M. Georges Guiraud, 77 Avenue Deuffert Rochereau à Paris XIV. d'étudier le projet de création de nouvelles armoiries pour la Ville.

Ces armoiries devant être soumises aux experts puis examinées par une commission, M. Georges Guiraud a consulté l'éminent héraldiste M. Meurgey de Crespigny qui en a libellé la description comme suit :

Coupé au premier :

a) Fascé d'or et de sable de six pièces qui est Coëtivy

b) D'or au chevron de gueules accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules qui est la Crenaille

Au deuxième :

d'azur au galion d'or équipé et gréé du même, vogant sur une mer d'argent, mouvant

Apr. 6 19-1-65
64.102

16 OCT. 1964 15.

de la pointe.

Couronne Navale

Soutien : Deux branches de pin au naturel

L devise : "Ne M'oubliez".

Sur ces données M. Georges Guiraud a exécuté un dessin représentant les nouvelles armoiries de Royan.

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance du dessin des nouvelles armoiries de Royan dont les lignes lui ont paru très harmonieuses

Décide

- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à obtenir l'agrément des nouvelles armoiries de la ville de Royan, telles qu'elles sont présentées sur la planche annexée à la présente délibération

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire fait passer aux conseillers le projet de médaille de la ville de Royan présentée par M. Guiraud. Ces médailles seront remises aux visiteurs de marque. La médaille de bronze coûtera 1.000 frs anciens, celle d'argent 6.000 frs anciens

Le Dr. Gachet estime que sur le revers de la médaille le marché Central attire trop le regard. M. le Maire est du même avis et M. Guiraud va faire le nécessaire.

S/ Réalisation d'un complexe Hippique en Forêt de S^t Augustin (Millatras)

* M. le Maire expose au conseil la nécessité d'envisager dans un avenir proche, le transfert des installations hippiques occupant actuellement la plus grande partie des terrains du Forêt du Chay.

Sur ces terrains, l'édification d'un hôtel de